



# Rapport d'activité 2012



*Fédération COPAS – association sans but lucratif*

*Siège social : rue de Turi L-3378 Livange*

*Numéro registre de commerce et des sociétés du Grand-Duché de Luxembourg : F1437*

*(Date d'édition : mars 2013)*



## Sommaire :

### 1. Repères historiques

### 2. Membres de la COPAS

### 3. Objet de la COPAS

### 4. Mission statement de la COPAS

### 5. Organes de la COPAS

*Le président*

*Le conseil d'administration*

*Le bureau exécutif*

*Les départements sectoriels et les commissions thématiques*

### 6. Cellule administrative

*Les permanents*

*Les bureaux*

*Les frais de fonctionnement*

### 7. Représentant-e-s COPAS au sein d'organes externes

### 8. Faits marquants de l'année 2012

### 9. Principales activités de la COPAS en 2012

#### 9.1 Relevé des activités de la perspective des sujets traités

9.1.1 Les travaux et réflexions relatives aux politiques d'aides et de soins et d'accompagnement des usagers

9.1.2 Les travaux, analyses et modélisations financières pour le secteur

9.1.3 Les travaux relatifs aux conditions de travail des salariés du secteur

9.1.4 La participation de la COPAS aux réflexions relatives aux formations pour le secteur

9.1.5 La communication

9.1.6 Les entrevues

9.1.7. Divers

#### 9.2 Relevé des activités de la perspective des travaux des départements sectoriels et commissions thématiques

9.2.1 Les travaux des départements sectoriels

9.2.2 Les travaux des commissions thématiques

### 10. Rétrospective : 2012 en images



## **1. Repères historiques**

En 1996, dans le cadre des discussions relatives à l'introduction d'une assurance dépendance au Grand-Duché de Luxembourg, différents prestataires ont soulevé l'opportunité de créer une association ou groupement professionnel des prestataires chargé de négocier avec le futur organisme gestionnaire de l'assurance dépendance.

Le 6 juin 1997, lors de son assemblée constituante, la COPAS a vu le jour sous la forme d'une confédération admettant des ententes et des membres individuels à titre de membre ; sa dénomination était alors «Confédération luxembourgeoise des prestataires et ententes dans les domaines de la prévention, d'aide et de soins aux personnes dépendantes<sup>1</sup>». Un conseil d'administration a été mis en place et un premier président élu.

En 1998, les premières négociations avec l'IGSS (la loi n'étant pas encore en vigueur, la CNS n'avait pas encore l'attribution nécessaire pour ces négociations), en vue de la détermination des tarifs de l'assurance dépendance applicables au 1<sup>er</sup> janvier 1999, ont été engagées sous la conduite de trois personnes détachées des membres fondateurs. Jusque-là, la COPAS ne disposait pas de personnel.

En décembre 1998, puis janvier 1999, une secrétaire-comptable fut embauchée de même que le premier coordinateur de la COPAS. Les premières missions de la COPAS ont principalement permis l'accompagnement et l'implémentation sur le terrain des nouvelles modalités relatives à l'introduction d'un droit à l'assurance dépendance. Dès sa création cependant, les missions de la COPAS ont été plus larges avec notamment son action et sa représentativité pour le domaine des actes infirmiers en partenariat avec l'ANIL.

En 2005, les statuts de la COPAS ont été modifiés pour élargir son objet statutaire et le rendre plus concordant avec les diverses missions qu'elle s'est appropriées au-delà du champ de l'assurance dépendance. À cette occasion, la COPAS est devenue la «Confédération des Organismes Prestataires d'Aides et de Soins».

En 2007, soit 10 ans après sa constitution, la COPAS a procédé à une réflexion de fond la conduisant à réaffirmer son caractère de groupement représentatif et à consolider ses actions en faveur de ses membres.

Dès 2009 de nouvelles discussions ont été engagées par les membres du conseil d'administration pour définir des modalités futures et plus efficaces dans l'appui et le soutien à ses membres et ce, pour l'ensemble des champs et domaines de compétences du secteur. Lors de nombreuses réunions menées sur plus d'un an, les adhérents et plus particulièrement les administrateurs de la COPAS, se sont penchés sur une réforme de taille touchant notamment les fonctionnements internes. L'enjeu fondamental était notamment de préserver un contact étroit entre les adhérents et une COPAS dont l'activité s'est élargie et approfondie, tout en garantissant que les intérêts individuels et sectoriels puissent être articulés et pris en compte.

Ce qui a abouti lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2011 à une réorganisation de la COPAS, devenue statutairement une fédération, avec l'adhésion directe de membres individuels et prenant la dénomination de «Fédération COPAS». En fin de compte, l'assemblée

---

<sup>1</sup> La dénomination a changé à plusieurs reprises :

1. Dénomination originale : « Confédération luxembourgeoise des prestataires et ententes dans les domaines de prévention, d'aide et de soins aux personnes dépendantes »
2. Dénomination depuis les modifications statutaires du 18 novembre 2005 : « Confédération des organismes prestataires d'aides et de soins », en abrégé COPAS
3. Dénomination depuis les modifications statutaires du 10 mai 2011 : « COPAS »
4. Dénomination depuis les modifications statutaires du 25 novembre 2011 : « Fédération COPAS », en abrégé COPAS



générale a créée des départements sectoriels regroupant directement l'ensemble des gestionnaires concernés. Que cette nouvelle structure soit finalement dirigée par un président neutre, afin de souligner davantage la collaboration étroite entre les différents départements, allait de soi.

Le choix s'est porté sur Monsieur Marc Fischbach, qui fut nommé nouveau président de la COPAS lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2012, succédant à Monsieur Michel Simonis, qui assurait cette fonction depuis le 18 novembre 2005.

Les membres fondateurs de la COPAS furent les suivants :

- Fondation A.P.E.M.H.
- Association des aveugles asbl
- Association Luxembourg Alzheimer asbl
- Association des prestataires d'inspiration chrétienne actifs dans le domaine des aides et des soins asbl
- Croix-Rouge luxembourgeoise
- Ententes des gestionnaires d'institutions pour personnes âgées asbl
- Fondation Stëftung Mathëllef
- Entente des hôpitaux luxembourgeois asbl
- Fédération luxembourgeoise des services techniques pour le handicap asbl
- Fondation Ligue HMC
- Fondation Kraïzbiërg
- Fondation J.P. Pescatore
- Entente des gestionnaires des structures complémentaires et extrahospitalières en psychiatrie asbl

Les statuts arrêtés lors de l'assemblée constituante furent déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 27 août 1997 et publiés au Mémorial C – N°647, page 31012 du 20 novembre 1997.

Par la suite, les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises :

- assemblée générale du 7 mai 1998, dépôt au RCSL le 17 août 1998, publication au Mémorial C – N°771, page 36999 du 23 octobre 1998 ;
- assemblée générale du 18 novembre 2005, dépôt au RCSL le 9 mars 2006, publication au Mémorial C – N°1024, page 49108 du 26 mai 2006, version coordonnée des statuts déposée au RCSL le 1<sup>er</sup> septembre 2006 ;
- assemblée générale du 29 avril 2010, dépôt au RCSL le 24 juin 2010, publication au Mémorial C – N°1635, page 78437 du 12 août 2010 ;
- assemblée générale du 10 mai 2011, dépôt au RCSL le 29 novembre 2011, publication au Mémorial C – N°4, page 191 du 2 janvier 2012 ; rectification de la publication publiée au Mémorial C – N°526, page 25223 du 29 février 2012 ;
- assemblée générale du 25 novembre 2011, dépôt au RCSL le 29 novembre 2011, publication au Mémorial C – N°2, page 89 du 2 janvier 2012, version coordonnée des statuts déposée au RCSL le 29 novembre 2011.



- assemblée générale du 30 novembre 2012, dépôt au RCSL le 3 décembre 2012, publication au Mémorial C – N°3077, page 147655 du 21 décembre 2012.

Le premier règlement d'ordre interne de la COPAS fut approuvé lors de l'assemblée générale du 31 mars 1999.

Par la suite, le règlement d'ordre interne a également été modifié à plusieurs reprises :

- assemblée générale du 20 mars 2003 ;
- assemblée générale du 18 novembre 2005 ;
- assemblée générale du 10 mai 2011.



## **2. Membres de la COPAS**

À l'heure actuelle, la COPAS représente au total quarante-huit membres, pour ainsi dire la totalité des prestataires qui offrent au Grand-Duché de Luxembourg des aides et soins à des personnes âgées, en situation de handicap ou suivies en psychiatrie extrahospitalière, que ce soit en résidence, à domicile ou en centre de jour. Ces prestataires emploient plus de 10.000 salariés.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2012, motivée par la modification des statuts de la COPAS afin d'adapter l'indication du siège en raison du déménagement de la COPAS de Howald vers Livange, l'occasion a également été saisie pour l'admission d'un nouveau membre, à savoir *Alysea Luxembourg Les soins S.A.*, gestionnaire d'une institution du stationnaire pour personnes âgées située à Crauthem, dans la commune de Roeser.

Ainsi, au 31 décembre 2012, la COPAS compte les membres suivants :

- Alysea Luxembourg Les soins S.A.
- Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés (A.P.E.M.H.) Hébergement et Services, association sans but lucratif
- Association Luxembourg Alzheimer
- Association pour la création de foyers de jeunes a.s.b.l.
- ATP a.s.b.l.
- Autisme Luxembourg a.s.b.l.
- Cercle d'Entraide et de Réadaptation pour Malades Mentaux (association sans but lucratif)
- Claire a.s.b.l.
- Commune de Sanem CIPA, Résidence Op der Waassertrap
- Croix Rouge Luxembourgeoise
- Doheem versuergt
- Elysis a.s.b.l.
- Etablissement public "Centre hospitalier neuropsychiatrique" (statut étatique)
- Etablissement public "Centres, Foyers et Services pour personnes âgées" (statut étatique)
- Fondation J.-P. Pescatore
- Fondation Kräizbiert
- Fondation Les Parcs du Troisième Âge
- Fondation Lëtzebuerger Blannevereenegung
- Foyer "Eisleker Heem" Lullange
- Help
- Homes pour personnes âgées de la congrégation des franciscaines de la miséricorde
- Home-service association sans but lucratif ; Réseau Spécialisé Handicap ; Service d'Aides et de Soins à domicile de l'A.P.E.M.H. - Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés, Association sans but lucratif
- Hospice civil de la commune de Bertrange
- Hospice civil de la Ville de Remich



- Hospice civil Echternach
- Les Hospices civils de la Ville de Luxembourg
- Liewen dobaussen a.s.b.l.
- Ligue HMC
- Ligue luxembourgeoise d'hygiène mentale a.s.b.l.
- Maredoc
- Mathëllef
- Monplaisir assistance & soins sàrl
- Muselheem
- Novelia senior services S.A.
- Omega 90
- Réseau Psy - Psychesch Hëllef Dobaussen a.s.b.l.
- Sodexo Luxembourg S.A. (pour son Logement encadré Riedgen et Club Senior Strassen)
- Sodexo Résidences Services
- Sodexo Senior Service S.A.
- Solucare S.A.
- Stëftung Hëllef Doheem
- Syndicat de l'Hôpital Intercommunal de Steinfort
- Syndicat intercommunal ayant pour objet la construction, l'entretien et l'exploitation d'une maison de retraite régionale
- Syrdall Heem a.s.b.l.
- Tricentenaire, Association sans but lucratif, reconnue d'utilité publique, services pour personnes handicapées
- Ville de Diekirch, CIPA Résidence du Parc
- Yolande a.s.b.l.
- ZithaSenior S.A.

Par ailleurs, la COPAS compte les membres honoraires suivants :

- Asbl Seniors - secteur communal
- Egipa
- Egsp
- FHL (anciennement EHL)
- Pasc
- Riad



### **3. Objet de la COPAS**

Selon l'article 3 de ses statuts, la COPAS a pour objet de défendre les intérêts communs légaux, sociaux et économiques de ses membres.

### **4. Mission statement de la COPAS**

Le mission statement de la COPAS a été approuvé lors de la réunion du conseil d'administration du 9 novembre 2007 :

*La COPAS représente les prestataires qui offrent des services aux personnes âgées, malades ou handicapées, que ce soit à domicile ou en institution, ceci dans le but d'améliorer la qualité de leur vie quotidienne.*

*Elle supporte activement les intérêts collectifs et individuels de ses membres envers les instances publiques, les syndicats, le monde politique, le grand public et la presse. Elle offre à ses membres une plateforme d'échange et de collaboration qui leur permet de progresser au niveau de leurs prestations et de la gestion responsable de leurs ressources. Elle mène ses démarches de façon constructive, transparente et objective.*

*Elle est indépendante de tout courant politique, syndical et religieux. Son action s'inspire des valeurs de la justice sociale, de la solidarité, des droits de l'homme, ainsi que des principes régissant le service public.*



## **5. Organes de la COPAS**

### **Le président**

La réorganisation de la COPAS, opérée en mai 2011 est allée de pair avec la nomination d'un nouveau président.

Les statuts réformés permettent en effet que la COPAS soit présidée par un président neutre, c'est-à-dire une personne qui ne soit pas un délégué d'un membre au sein duquel il assume des responsabilités particulières. Une des missions qui incombe au nouveau président est celle de veiller à maintenir l'union de la fédération et de savoir cerner le dénominateur commun entre les membres, ceci dans une démarche cohérente.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2012, Monsieur Marc Fischbach est ainsi nommé nouveau président de la COPAS.

### **Le conseil d'administration**

Conformément à l'article 21 de ses statuts, *la fédération est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins 9 administrateurs et au maximum de 25 administrateurs à nommer par l'assemblée générale en fonction des candidatures présentées par les listes ad hoc bloquées (...).*

*Un administrateur, revêtant d'office la fonction de président du conseil d'administration de la fédération, peut être nommé en surnombre. Sa nomination est prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité qualifiée des deux tiers des voix présentes ou représentées.*

L'article 22 des statuts précise que *ne peuvent être nommés administrateur que des personnes physiques*. Par ailleurs, le règlement d'ordre interne précise que *le coordinateur général assiste aux réunions du conseil d'administration*.

Au courant de l'année 2012, les nominations du conseil d'administration issues de l'assemblée générale du 10 mai 2011 et adaptées à l'assemblée générale du 25 novembre 2011, ont connu deux types d'adaptations :

D'une part, l'assemblée générale du 28 mars 2012 a fait usage du droit lui conféré par l'article 21 des statuts de la COPAS de nommer un administrateur en surnombre revêtant d'office la fonction de président du conseil d'administration et a nommé Monsieur Marc Fischbach administrateur et président de la COPAS.

D'autre part, l'assemblée générale du 30 novembre 2012 a nommé Madame Patricia Helbach au conseil d'administration en remplacement de Madame Jacqueline Wagner, démissionnaire et Monsieur Patrick Vandenbosch en remplacement de Madame Nicole Spielmann, également démissionnaire.

Ainsi, au 31 décembre 2012, le conseil d'administration de la COPAS se composait comme suit :

Monsieur Vito Annicchiarico
Monsieur Normi Barnig
Madame Pierrette Biver
Monsieur Bernard Braun
Madame Edmée Cathrein
Monsieur Willy De Jong
Monsieur Alain Dichter



Monsieur Christian Erang
Monsieur Claude Erpelding
Monsieur Jeannot Ewald
Madame Carine Federspiel
Monsieur Jean Feith
Monsieur Marc Fischbach
Madame Nadia Goedert
Madame Evelyne Guillot
Madame Patricia Helbach <sup>1</sup>
Monsieur Christophe Lesuisse
Monsieur José Luxen
Madame Lydie Penez
Monsieur Michel Simonis
Madame Fabienne Steffen
Madame Corinne Theis
Monsieur Robert Theissen
Monsieur Patrick Vandenbosch <sup>2</sup>
Madame Nathalie Wagner
Monsieur Robert Wildanger

À la suite de l'assemblée générale du 28 mars 2012 et de la nomination de Monsieur Marc Fischbach à la présidence de la COPAS, le conseil d'administration, qui s'est tenu le même jour, a procédé à différentes adaptations des nominations statutaires : Madame Carine Federspiel et Madame Pierrette Biver ont été confirmées respectivement vice-présidente et secrétaire de la COPAS, Monsieur Michel Simonis a été nommé à la fonction de trésorier de la fédération.



*Conseil d'administration 2012*

Au cours de l'année 2012, le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises et en moyenne, 23 administrateurs étaient présents ou représentés. À chaque réunion, le quorum était atteint et le conseil d'administration a donc pu délibérer valablement.

### **Le bureau exécutif**

Selon l'article 26 des statuts, *la gestion courante de la fédération peut être assurée par un bureau exécutif auquel le conseil d'administration délègue les pouvoirs nécessaires à la gestion courante qui sont fixés par le règlement d'ordre interne. Le bureau exécutif comprend au moins le président, le secrétaire et le trésorier.*

Le règlement d'ordre interne précise que *le bureau se compose du président, du vice-président, du secrétaire et du trésorier de la COPAS. Le coordinateur général assiste aux réunions du bureau exécutif.*

Toutefois, et pour faire droit au souhait du président nouvellement nommé, le conseil d'administration a maintenu *la composition du bureau à sept personnes avec tous les membres sortants, lui permettant ainsi de ne pas devoir renoncer à leur expertise. Concrètement, il souhaite qu'un bureau élargi, constitué de tous les membres sortants, soit maintenu pour plusieurs mois, le cas échéant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire* (extrait du rapport de la réunion du conseil d'administration du 28/03/2012 ayant suivi l'assemblée générale du même jour).

En conséquence, la composition du bureau exécutif a été la suivante depuis le 28 mars 2012 :

Président : Monsieur Marc Fischbach

Vice-présidente : Madame Carine Federspiel

Secrétaire : Madame Pierrette Biver

Trésorier : Monsieur Michel Simonis

Membre : Monsieur Alain Dichter

Membre : Monsieur Christian Erang

Membre : Monsieur Christophe Lesuisse



*Bureau exécutif 2012*

Au courant de l'année 2012, le bureau exécutif s'est réuni à 10 reprises. En moyenne, 6 personnes étaient présentes.

### **Les départements sectoriels et les commissions thématiques**

Depuis l'adoption de ses nouveaux statuts arrêtés lors de son assemblée générale du 10 mai 2011, la COPAS s'est dotée de cinq départements sectoriels correspondants à chaque secteur représenté au sein de la COPAS et de huit commissions thématiques transversales de travail.

#### ***Département SHPA (Structures d'hébergement personnes âgées)***

Le département SHPA réunit les centres intégrés pour personnes âgées, les maisons de soins ainsi que les logements encadrés pour personnes âgées. Le département s'est réuni à six reprises au cours de l'année 2012.

#### ***Département SJPA (Structures de jour personnes âgées)***

Le département SJPA réunit les centres de jour psycho-gériatriques ainsi que les clubs seniors. Le département s'est réuni à neuf reprises au cours de l'année 2012.

#### ***Département SPP (Structures de la psychiatrie extrahospitalière)***

Le département SPP réunit les gestionnaires actifs dans le domaine de la psychiatrie extrahospitalière. Le département s'est réuni à huit reprises au cours de l'année 2012.

#### ***Département SPH (Structures personnes handicapées)***

Le département SPH réunit les gestionnaires de structures pour personnes en situation de handicap. Le département s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année 2012.

#### ***Département SASD (Structures d'aides et de soins à domicile)***

Le département SASD réunit les gestionnaires de structures d'aides et de soins à domicile. Le département s'est réuni à dix reprises au cours de l'année 2012.

À côté des départements sectoriels qui sont mis en place par l'assemblée générale – article 14 des statuts de la COPAS - le conseil d'administration peut mettre en place des commissions thématiques traitant de sujets transversaux à tous les départements – article 25 des statuts de la COPAS.

Ainsi, le conseil d'administration avait mis en place, dès 2011, les commissions thématiques suivantes : **commission thématique « Qualité »** ; **commission thématique « Soins/Santé publique »** ; **commission thématique « Formation »** ; **commission thématique « Communication »** ; **commission thématique « CCTSAS »** ; **commission thématique « Finances »** ; et **commission thématique ponctuelle « Bilan assurance dépendance »**. En 2012, le conseil d'administration a ajouté une commission thématique supplémentaire : la **commission thématique « Éthique »**.



## 6. Cellule administrative

### Les permanents

Afin de mener à bien les nombreux nouveaux défis qui se posent au secteur des aides et soins et dans un esprit d'évolution permanente, la COPAS tenait à renforcer également son équipe interne. Après le recrutement d'une chargée de missions « Communication » en janvier 2012, la COPAS accueille, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012, un collaborateur supplémentaire pour son service « Finances ».

La COPAS emploie ainsi le personnel salarié suivant :

Madame Stéphanie Heintz, secrétaire-assistante, depuis le 2 mai 2001, à durée indéterminée et à temps partiel (32 heures par semaine).

Monsieur Evandro Cimetta, coordinateur général, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2002, à durée indéterminée et à temps plein.

Madame Claudine Koster, chargée de missions « aide et soins » depuis le 12 septembre 2005, à durée indéterminée et à temps partiel (20 heures par semaine).

Madame Aline Mahout, chargée de missions « aide et soins » depuis le 4 juin 2007, à durée indéterminée et à temps plein.

Madame Carla Jorge Matias, assistante chargée de missions « finances », depuis le 7 janvier 2008, à durée indéterminée et à temps plein.

Monsieur Sylvain Bousser, chargé de missions « finances », depuis le 23 juillet 2010, à durée indéterminée et à temps plein.

Madame Monique Putz, chargée de missions « communication », depuis le 16 janvier 2012, à durée indéterminée et à temps plein.

Monsieur David Bellion, chargé de missions « finances », depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012, à durée indéterminée et à temps plein.

En 2012, le staff de la COPAS a donc effectivement représenté 7,09 équivalents temps plein (ETP).



*Cellule administrative*

## **Les bureaux**

L'année 2012 constitue une vraie année de changement pour la COPAS : après la consolidation de la réorganisation, la nomination d'un nouveau président et l'agrandissement de son équipe, un pas supplémentaire est franchi vers l'accomplissement des tâches que la COPAS s'était imposées lors du changement de ses statuts avec le changement du siège social de la fédération.

Une nouvelle structure à la quête de nouvelles infrastructures : dans un souci de continuité, tout en tenant compte des restructurations internes et face aux multiples défis, des locaux plus spacieux et mieux adaptés devenaient indispensables, permettant d'accueillir également les nouveaux collaborateurs.

En effet, après un passage de deux ans à Howald, l'équipe de la COPAS est installée depuis le 1<sup>er</sup> août 2012 aux 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> étages rue de Turi à Livange.

## **Les frais de fonctionnement**

Les frais de fonctionnement de la COPAS sont assurés par un budget arrêté par l'assemblée générale, qui est pris en charge par les membres dans la même proportion que chaque membre détient de voix aux assemblées générales.

Pour 2012, le budget arrêté par l'assemblée générale du 28 mars 2012 s'élevait à EUR 1.047.155.- pour couvrir les frais de fonctionnement de la COPAS, soit une augmentation de 38% par rapport au budget de l'année 2011.



## 7. Représentant-e-s COPAS au sein d'organes externes

<i>Organes</i>	<i>Représentant-e-s COPAS</i>
Commission consultative de l'assurance dépendance (article 387 du CAS)	Carine Federspiel et Christophe Lesuisse (membres effectifs) Michel Simonis et Jeannot Ewald (membres suppléants) Edmée Cathrein (représentant le secteur handicap) Evandro Cimetta (représentant la cellule administrative)
Commission qualité des prestations de l'assurance dépendance (article 387bis du CAS)	Carine Federspiel et Aline Mahout (membres effectifs) Christophe Lesuisse et Paul Wagener (membres suppléants)
Commission de nomenclature (soins et actes infirmiers)	Pierrette Biver (membre effective) Jeannot Ewald (membre suppléant) (Pour l'ANIL : Danielle Meyer, Elisabete Nobrega)
Commission de nomenclature (soins palliatifs)	Carine Federspiel, Pierrette Biver (membres effectives) Carole Theisen, Claudine Koster (membres suppléantes)
Commission des normes (article 9bis convention-cadre CNS/COPAS)	Représentant-e-s des institutions en fonction des thèmes abordés + Evandro Cimetta, Aline Mahout
Commission consultative statutaire « aspects éthiques et déontologiques en relation avec la protection et l'accessibilité des données »	Evandro Cimetta
Commission consultative statutaire « Interopérabilité, standards et normes techniques »	Paul Wagener, Robert Wildanger
Commission de surveillance (article 72 du CAS)	Jeannot Ewald, José Luxen, Elisabete Nobrega (Pour l'ANIL : Jean-Paul Bleser, Danielle Meyer)
Commission de surveillance (article 393 du CSS)	Pierrette Biver, Alain Dichter, Christian Erang, Carine Federspiel, Christophe Lesuisse, Romain Mauer, Michel Simonis, Evandro Cimetta, Aline Mahout, Monique Putz
Conseil arbitral des assurances sociales (pour les litiges visés aux articles 72bis et 73 du CAS)	Michel Simonis, Carine Federspiel, Evandro Cimetta



Délégation de négociation pour la détermination des valeurs monétaires 2013 et lettre-clé infirmiers 2013/2014	Sonja Almeida, Alain Dichter, Christian Erang, Fabienne Steffen, Nathalie Wagner, Sylvain Bousser, Evandro Cimetta et David Bellion
Commission paritaire ASFT (article 12 de la loi dite ASFT)	Evandro Cimetta (membre effectif) Michel Simonis (membre suppléant)
Comité de concertation – personnes âgées (article 16 de la loi dite ASFT)	Carine Federspiel (membre effectif) Evandro Cimetta (membre suppléant)
Conseil supérieur des personnes âgées	Evandro Cimetta
Comité de concertation – personnes handicapées (article 16 de la loi dite ASFT)	Evandro Cimetta (membre effectif) Carine Federspiel (membre suppléant)
Plate-forme handicap	Aline Mahout, Evandro Cimetta
Commission paritaire CCT SAS (article 4 de la CCT SAS)	Evandro Cimetta
Comité de pilotage CCT SAS	Michel Simonis, Fabienne Steffen, Alain Dichter, Christophe Lesuisse, (Jean Fritsch) et Evandro Cimetta
Délégation de négociation CCT SAS	Michel Simonis et Evandro Cimetta
Commission UFOCOR	Aline Mahout
Commission nationale pour les programmes de l'enseignement secondaire technique, section professions de santé	Aline Mahout (délégué effectif) Evandro Cimetta (délégué suppléant)
Commission de la formation aux fonctions d'ASF	Nicole Spielmann Aline Mahout
Comité à la formation professionnelle	Aline Mahout (membre effectif)
Commission de validation CATP, auxiliaires de vie	Aline Mahout (membre effectif) Claudine Koster (membre suppléant)
Commission de validation CATP, aides-soignants	Claudine Koster (membre effectif)
Commission de validation diplôme fin d'études secondaires techniques, Educateur, diplôme d'État éducateur	Aline Mahout (membre effectif) Claudine Koster (membre suppléant)
Nomination d'experts pour l'équipe curriculaire DAP aide-soignant	Simone Hammes-Ganz, Maria Pedroso
Plan gouvernemental « Maladies démentielles » - Comité de pilotage	Carine Federspiel
Comité constitutif pour une plateforme de l'économie sociale et solidaire	Evandro Cimetta

## 8. Faits marquants de l'année 2012

Pour la COPAS, l'année 2012 a été marquée avant tout par la nomination d'un nouveau président en la personne de Monsieur Marc Fischbach. Succédant à Monsieur Michel Simonis, qui a assuré cette fonction pendant près de 7 ans (depuis 2005), Monsieur Fischbach devient le 4<sup>e</sup> président de la fédération.

Pour l'ancien ministre et médiateur, ce mandat constitue un grand défi : il s'agit de valoriser davantage le travail précieux que la COPAS a fourni ces 15 dernières années et le rôle qui est le sien dans la société. Ainsi, en 2012, l'accent a été mis davantage sur la communication, tant à l'égard des interlocuteurs publics, qu'à l'égard des membres, afin d'assurer la plus grande transparence dans l'action et de s'assurer la confiance de ses partenaires. C'est d'ailleurs dans ce sens qu'une stratégie de communication a été mise en place.

Ensuite, la réorganisation de la COPAS en départements et commissions thématiques a annoncé une nouvelle étape dans le développement de la fédération. Consciente qu'avec un nombre grandissant de membres, forger des opinions communes dans un environnement économique, social et politique de plus en plus complexe, devenait de plus en plus difficile, la COPAS a su prendre les rênes et se donner une structure de fonctionnement mieux adaptée aux défis du 21<sup>e</sup> siècle. Ainsi, après sa restructuration et la modification de ses statuts en 2011, la tâche de la COPAS a consisté en 2012, à consolider cette nouvelle organisation structurelle - tant au niveau des différents départements qu'au niveau des commissions thématiques transversales - et à veiller à l'unicité et à la cohérence de l'action du secteur social, dont elle est en quelque sorte le moteur.

Un défi important pour les membres de la COPAS : chaque département ayant été défini comme plateforme d'échanges et de réflexions où les questions particulières concernant le secteur respectif sont traitées de manière profonde, les membres ont également dû faire face à une nouvelle façon de s'organiser et de travailler. Si les cahiers de charges des départements ont finalement été dominés par des problèmes quotidiens, il s'est néanmoins développé une dynamique certaine permettant de définir une feuille de route pour les différents secteurs.

Outre les dossiers de fond sur lesquels a travaillé la COPAS, il convient également de relever les changements internes qui ont marqué l'année 2012.

Tout d'abord, la cellule administrative de la COPAS a été renforcée d'une chargée de missions « Communication », et d'un chargé de missions « Finances », afin de mener à bien les nombreux défis auxquels le secteur des aides et soins devra faire face dans les années à venir.

Après l'agrandissement du cadre de son personnel, un autre pas a été franchi avec le déménagement de la COPAS, quittant les locaux à Howald pour s'installer dans de nouveaux bureaux à Livange.

Ce fut d'ailleurs en présence du ministre de la Sécurité sociale et de la Santé, ainsi que de plusieurs députés et le collège des bourgmestres et échevins de la commune de Roeser, que les nouveaux bureaux de la COPAS ont été officiellement inaugurés, le 30 novembre 2012.

L'année 2012 a donc été une période de transition lors de laquelle les jalons ont été posés, afin de trouver un rythme de croisière et une procédure cohérente. Si les défis auxquels le secteur devra faire face dans les années à venir sont multiples, la COPAS est prête à les relever et à agir en respectant tant les intérêts des membres, que ceux de leur personnel et des personnes nécessitant des aides et soins.



## 9. Principales activités de la COPAS en 2012

### 9.1. Relevé des activités de la perspective des sujets traités

#### 9.1.1. Les travaux et réflexions relatives aux politiques d'aides et soins et d'accompagnement des usagers

Pour la COPAS, la définition et la qualité des aides et soins et de l'accompagnement des usagers constitue le pilier majeur de la politique menée par la fédération. C'est dans ce sens que la COPAS s'investit auprès des autorités publiques. Ainsi, la finalisation de la transposition de la législation sur les soins palliatifs, la réforme à venir de l'assurance dépendance, la reconnaissance à sa juste valeur de l'accompagnement socio-pédagogique, le corolaire du développement des soins en dehors du milieu hospitalier suite à la réduction des durées d'hospitalisation, toutes ces évolutions constituent des sujets auxquels la COPAS apporte la plus grande attention.

Dans tous ces domaines, en tenant compte du contexte économique difficile actuel, la COPAS agit en tant qu'acteur responsable. Toutefois, la qualité de la prise en charge constitue un acquis considérable, qui ne saurait connaître un nivellement vers le bas dans les années à venir. Ainsi, pour la COPAS, les discussions doivent être menées « sans tabous ». Le seul élément non négociable pour la COPAS est la qualité.

#### **Les soins palliatifs**

Suite à la signature de la convention entre la CNS et la COPAS et de l'accord-cadre entre la CNS, la Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois et la COPAS, sur la mise en œuvre des prises en charge en soins palliatifs, en juin 2012, la commission thématique « Soins/Santé publique » de la COPAS a élaboré une proposition pour définir le contenu spécifique de la nomenclature couvrant les différents domaines et problématiques propres à la prestation des soins palliatifs. À la fin de l'année, la COPAS a officiellement saisi la Commission de nomenclature de sa proposition pour la création d'une nomenclature des actes et services en matière de soins palliatifs. La CNS pour sa part, a également saisi la Commission de nomenclature de sa proposition. Les deux propositions ont ainsi été transférées pour analyse à la Cellule d'expertise.

Actuellement, le dossier est en attente de l'avis de la cellule d'expertise. Le contenu de la nomenclature des actes et services en matière de soins palliatifs ne pourra être arrêté par la Commission de nomenclature qu'une fois cet avis fourni. Cette étape conditionne la mise en pratique effective de la nomenclature en matière de soins palliatifs en fixant notamment les modalités de financement et le contenu d'une prise en charge de qualité en faveur des personnes en fin de vie.

#### **L'accompagnement socio-pédagogique**

Tout au long de l'année, la COPAS a participé régulièrement et pleinement aux travaux de la Plateforme Handicap de l'EGCA et des sous-groupes de travail, qui ont principalement porté sur la mise en place d'un nouveau modèle de financement de l'accompagnement socio-pédagogique, avec l'introduction de nouvelles modalités conventionnelles pour l'année 2012, tel que souhaité par le ministère de la Famille et de l'Intégration.

On rappellera que la COPAS avait initié et largement contribué aux travaux de définition du nouveau modèle de financement sur base de semaine-type d'encadrement par grandes typologies d'usagers.



Au grand regret de la COPAS, l'interprétation et la transposition finale par le ministère de la Famille et de l'Intégration du modèle financier proposé, n'aura pas permis une mise en place harmonieuse et efficiente de ce nouveau modèle. Il n'en reste pas moins, que les travaux réalisés par la COPAS auront apporté des éléments conceptuels de réflexion objectifs permettant dans les années à venir de dépasser les discussions techniques.

#### **La création de l'Agence e-santé et la participation de la COPAS à ses travaux**

Avec la création de l'Agence e-santé et la mise en place d'une équipe en fin d'année 2011, les travaux initiés par le ministère de la Santé ont été poursuivis à une cadence plus soutenue.

La COPAS, qui était partie prenante des discussions depuis plusieurs années, a pu voir sa place dans le système consolidée.

Pour rappel, le rôle principal de cette agence est d'assurer la meilleure utilisation des informations dans le secteur de la santé et le secteur médico-social à travers la mise en place :

- d'une plateforme de partage et d'échange de données dans le domaine de la santé et de la création d'un dossier de soins partagé (DSP),
- d'une stratégie nationale d'interopérabilité des systèmes d'informations de santé, qui permettra aux différents systèmes de santé d'interagir sans heurts.

Ainsi la COPAS a pu, dans un premier temps, rencontrer le nouveau directeur de l'Agence, Monsieur Hervé Barge, et a ensuite été associée à différentes commissions mises en place par l'équipe de l'Agence, à savoir, la commission éthique, la commission interopérabilité et d'autres sous-groupes de travail.

On notera par ailleurs que le conseil d'administration de la COPAS a mandaté sa propre commission thématique « Qualité » pour suivre les aspects techniques et les éventuelles conséquences opérationnelles de ces travaux pour les prestataires.

#### **La participation de la COPAS à la campagne hygiène des mains, initiée par le ministère de la Famille et de l'Intégration**

Au courant de l'année 2011, une 1ère Campagne nationale d'Hygiène des Mains, organisée en partenariat entre le ministère de la Famille et de l'Intégration et le ministère de la Santé, a été organisée dans les institutions du long séjour pour les personnes âgées ainsi que dans le secteur du maintien à domicile. En prévision de la reconduction de la 2e Campagne nationale d'Hygiène des Mains pour les secteurs susmentionnés ainsi que du lancement de la 1ère Campagne nationale d'Hygiène des Mains pour le secteur du handicap (établissements et services) pour 2013, des réunions de préparation ont eu lieu en 2012 concernant l'analyse des supports didactiques et traitant des modalités pratiques. Ces analyses et discussions devront être poursuivies au courant de l'année 2013.

#### **Les travaux relatifs à la préparation d'un plan canicule 2012**

Comme chaque année, le dispositif « Canicule » coordonné par la Division de la Santé du ministère de la Santé avec la forte implication opérationnelle des réseaux d'aides et de soins, a été reconduit.

Une seule réunion organisationnelle entre les membres de la COPAS et le ministère a eu lieu en mai 2012.

On notera que pour cette année, les membres de la COPAS ont obtenu du ministère de la Santé une subvention venant répondre à l'investissement et au travail préparatoire annuel depuis les cinq dernières années réalisé par les réseaux en amont de la période estivale, notamment pour l'information et la formation aux personnels susceptibles d'intervenir en cas d'alerte.



### **9.1.2. Les travaux, analyses et modélisations financières pour le secteur**

Consciente des incertitudes économiques dans un contexte de crise financière ayant bel et bien ses répercussions sur le Grand-Duché, la COPAS se veut proactive, un partenaire de discussion responsable et contribuer de manière constructive aux débats, tout en gardant ses propres visions et réflexions qui découlent d'une expérience dans le secteur de plus de 15 années.

Ainsi, en ce qui concerne le budget de la sécurité sociale, le gel des tarifs de l'assurance dépendance imposé par le législateur a été décidé sous la pression de l'équilibre financier. Une demande politique, face à laquelle la COPAS a prouvé son attitude responsable en acceptant de faire des sacrifices ponctuels et nécessaires pour l'année 2013. Effectivement, la COPAS a considéré qu'elle était face à une demande politique nécessitant une réponse politique. Pour la COPAS, un tel effort mérite d'être reconnu à sa juste mesure par les autorités et instances concernées.

Toutefois, à la vue des efforts conséquents fournis d'ores et déjà par ses membres, la COPAS ne peut concevoir à l'avenir un nouveau gel, voire une diminution des prix des prestations.

#### **Valeurs monétaires 2013 et lettre-clé 2013/2014 des actes et services des infirmiers**

En 2012, aucune négociation n'a été menée pour la fixation des valeurs monétaires 2013 de l'assurance dépendance, celles-ci ayant été fixées par voie légale à leurs valeurs de 2012.

Les valeurs monétaires ayant ainsi été fixées par une disposition légale, les négociations pour la fixation de la valeur de la lettre-clé des actes et services des infirmiers, menées ensemble avec l'ANIL, se sont néanmoins poursuivies conformément aux dispositions prévues au Code de la sécurité sociale.

Ces négociations n'ont cependant donné aucune satisfaction à la COPAS, dans la mesure où la CNS a fait part de sa volonté de revendiquer une évolution « zéro » (« Nullronn ») de la lettre-clé, correspondant ainsi à l'évolution minimale définie par la loi. En cela, la CNS avait son argumentation sur une étude unilatérale laissant conclure à une surévaluation des durées des actes, démarche refusée par la COPAS dans la mesure où la définition de la durée des actes ne relève pas de la compétence de la CNS. De plus, la proposition de la CNS n'a pas été acceptable aux yeux de la COPAS, la valeur de la lettre-clé ayant déjà été figée pour les derniers exercices.

En conclusion, les deux parties prenantes – la CNS et la COPAS/ANIL - ayant constaté l'échec de la négociation de la valeur de la lettre-clé, une procédure de médiation a été lancée et se poursuivra en 2013.

#### **L'étude en vue de la réalisation d'une comptabilité analytique (« KTR »)**

Les travaux dans le cadre de l'étude dite KTR (« *Kostenträgerrechnung* »), en cours de réalisation suite à l'étude lancée dans ce sens par l'Inspection générale de la Sécurité sociale et du ministère de la Famille et de l'Intégration, se sont poursuivis tout au long de l'année 2012. En cela, les différents aspects de l'étude suivants ont été traités : Contenu, adaptations et suivi du cahier des charges (« *Fachkonzept* »), adaptations méthodologiques du système KTR, indicateurs de plausibilité ayant pour objectif d'évaluer la qualité des données recensées, modalités des recensements d'activité en établissements, protocole de test ainsi que solutions techniques au développement du moteur KTR.

Les discussions dans le cadre de ce dossier initié dès 2007 sont appelées à se poursuivre au vu des incongruités constatées suite à la génération des premières KTR couvrant environ la moitié des établissements concernés ainsi que des nombreuses réserves méthodologiques

exprimées tout au long du projet par la COPAS. Le dossier impliquant la tenue de recensements d'activités périodiques en établissement (« *Leistungserhebungen* »), ces derniers se sont tenus à hauteur de trois vagues de deux jours en 2012. Il a été retenu que ces recensements ne seraient pas organisés en 2013.

Concernant les recensements précités, le département « Structures d'hébergement personnes âgées » de la COPAS a également initié une analyse des données ayant été recensées dans ce cadre en collaboration avec la société TNS-Ilres.

### **La commission des normes**

Pour rappel, la commission des normes est composée de la CNS et de la COPAS et a pour mission l'établissement de normes intégrables au cadre des négociations annuelles des valeurs monétaires.

La totalité de l'année 2012 et les cinq réunions de la commission des normes ont été essentiellement consacrées aux discussions relatives à la normalisation de différents types de fonctions en maisons de soins et centres intégrés pour personnes âgées.

Plusieurs réunions internes à la COPAS ont également permis d'élaborer des propositions qui ont été régulièrement soumises lors de ces réunions à la CNS.

Ainsi, trois typologies de fonctions ont notamment fait l'objet de discussions entre la CNS et la COPAS :

- la normalisation des fonctions de type « équipe dirigeante », soit les différentes fonctions de direction au sein de ces structures,
- la normalisation des fonctions de type « chef d'équipe/coordonateur », assurant à la fois la gestion organisationnelle des équipes, la coordination des aides et soins et l'implémentation des actions plus générales initiées par l'équipe dirigeante, pour laquelle seule une norme provisoire existe,
- la normalisation des fonctions dites de « support de direction » telles que la qualité, l'hygiène, la sécurité, l'environnement, etc.

Si l'année 2012 devait permettre une meilleure avancée sur ces différentes questions, comme cela était souhaité à la fois par la CNS et par la COPAS, force est de constater qu'aucune norme en la matière n'a pu définitivement être arrêtée ; les discussions étant bien souvent reportées et conditionnées aux conclusions d'études à venir.

### **9.1.3. Les travaux relatifs aux conditions de travail des salariés du secteur**

Un dispositif essentiel pour les membres de la COPAS pour l'exercice de leurs activités concerne les conditions de travail de leurs salariés, tout en gardant en même temps à l'esprit que les coûts salariaux représentent leur « poste des dépenses » le plus important, ce qui conditionne donc les prix des prestations. Ainsi, il s'agit pour eux de tenir compte cumulativement de tous les impératifs se présentant : bien-être des salariés, conditions de travail attrayantes et équitables, mais aussi responsabilité quant aux coûts des prestations. Face à ce constat, la COPAS s'engage depuis des années pour une adaptation de la convention collective de travail du secteur, dont elle est cosignataire, afin de répondre à la fois aux intérêts légitimes des salariés et à la maîtrise des coûts de ses membres.

#### **La négociation de la convention collective de travail SAS**

Toute l'année 2012 a été consacrée, avec les syndicats signataires de la convention collective de travail SAS, à la continuation des discussions d'un nouveau modèle de rémunération basé sur les fonctions. Concrètement, ces travaux ont consisté à élaborer, avec les syndicats – qui indiquent toutefois participer aux travaux sans cependant y adhérer - un modèle permettant d'identifier les fonctions présentes dans le secteur et à en évaluer leur poids relatifs sur base de critères prédéfinis, afin de définir des nouvelles carrières de rémunération tenant compte des fonctions exercées. Fin 2012, les travaux n'étaient pas terminés.

#### **L'expiration du paiement de la prime mensuelle de 1,5% en fin d'année 2012**

La convention collective de travail SAS, dénoncée en 2011, contient une disposition selon laquelle tous les salariés bénéficient d'une prime mensuelle de 1,5%. Selon la convention collective de travail, ce paiement expire au plus tard fin 2012. Cette disposition avait pour vocation de permettre aux fédérations patronales et aux syndicats de finaliser le nouveau modèle de rémunération et d'intégrer le traitement des 1,5% dans la transposition finale des futures nouvelles modalités de rémunération.

En considération du fait que le nouveau modèle de rémunération n'a pas pu être finalisé, les « 1,5% » n'ont pas pu être intégrés dans ledit nouveau modèle. Ainsi, les fédérations ont proposé aux syndicats la reconduction du paiement de la prime mensuelle de 1,5% pour une durée de six mois, c'est-à-dire jusque fin juin 2013, donnant ainsi six mois supplémentaires pour finaliser le nouveau modèle. Les syndicats ont refusé l'offre des fédérations patronales. Ainsi, le paiement de ladite prime mensuelle a été arrêté fin 2012.

#### **La participation à la commission UFOCOR**

La COPAS siège au sein de la commission UFOCOR qui a pour objectif de délibérer sur l'octroi de certificats UFOCOR et sur les accords de principe pour certaines formations présentées par les organismes de formations. Pour 2012, la commission UFOCOR s'est réunie deux fois.

Pendant cette année 2012, la question de la présidence et du secrétariat de la commission UFOCOR s'est posée sans qu'une solution n'ait été dégagée. Les discussions se poursuivront en 2013.

#### **9.1.4. La participation de la COPAS aux réflexions relatives aux formations pour le secteur**

Mieux faire correspondre l'offre et la demande en matière de formation (initiale et continue) selon les besoins du secteur social, d'aides et de soins et par sujets émergents, tel est l'objectif que la COPAS poursuit dans ce domaine. Dans ce sens, il s'agit également de participer à la formation des jeunes et à la lutte contre chômage en s'engageant dans la formation professionnelle pour assurer les futurs besoins en recrutement.

##### **Le partenariat ADEM-CNFPC-COPAS**

En 2012, la COPAS est entrée en relation avec l'ADEM (Agence pour le développement de l'emploi) et le CNFPC (Centre national de formation professionnelle continue) lors de plusieurs réunions pour engager un partenariat sur la formation de demandeurs d'emploi inscrits dans une démarche de réinsertion professionnelle vers le secteur des aides et soins. Le partenariat devait reposer sur une sélection et une orientation par l'ADEM de demandeurs d'emploi vers une courte formation/initiation de base pour le secteur des aides et soins correspondants aux besoins du secteur pour de futurs employés de type non qualifiés organisée par le CNFPC et un engagement des employeurs pour la réalisation de stages (leurs financements étant assurés par le ministère du Travail et de l'Emploi).

En ce sens, un projet de convention de partenariat a été proposé par la COPAS. Cependant, les discussions à cet égard n'ont pas été poursuivies compte tenu de changements intervenus au sein de l'ADEM, mais devront être reprises en 2013.

##### **La rencontre entre le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) et la COPAS**

Deux réunions avec les représentants de différents services du MENFP ont eu lieu en 2012 suite à une initiative de la commission thématique « Formation » de la COPAS.

Il s'agissait notamment de créer un dialogue avec le ministère sur les besoins en formations et en recrutement du secteur (sur base d'une enquête annuelle COPAS) dans l'objectif de mieux coordonner l'offre et la demande.

D'autres questions telles que les voies de formation et de la reconnaissance des diplômes des aides-soignants, les modalités organisationnelles de la formation des tuteurs (dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle), le lancement d'une campagne d'information sur certaines professions du secteur auprès des lycées, ont été abordées.

Les rencontres se poursuivront en 2013.

##### **Le partenariat COPAS/UFEP**

Au dernier trimestre de l'année 2012, une réflexion relative à une formation aux fonctions de chefs d'équipe, chefs de groupes, chefs d'unités au sein du secteur a été initiée par la COPAS en partenariat avec l'UFEP.

Cette réflexion sera poursuivie en 2013 pour définir notamment les contenus du programme proposé à ce public et les modalités organisationnelles d'une telle formation, afin de lancer la formation au début de l'année 2014.

##### **Le projet de création d'un BTS infirmier en gériatrie**

Dans le courant de l'année, et pour poursuivre les réflexions initiées par la COPAS en 2011, différentes réunions ont eu lieu entre les représentants de la COPAS et le ministère de la Famille et de l'Intégration, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de la Santé et la Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois, afin de poursuivre

l'objectif de la création d'un BTS Infirmier gériatrique qui répondrait pleinement aux besoins du secteur des réseaux d'aides et de soins à domicile et des maisons de soins et centres intégrés pour personnes âgées.

En fin d'année 2012 et malgré le soutien de plusieurs ministères, le ministère de la Santé ne s'était toujours pas positionné clairement sur la poursuite des travaux.

#### **La participation à la commission nationale des programmes pour professions de sante (CNPPS)**

Comme chaque année, la COPAS participe aux réunions de la CNPPS, qui se réunit environ deux fois par an. Les discussions au sein de la CNPPS portent principalement sur l'organisation et le contenu des programmes de différentes filières des professions de santé.

#### **La participation à différentes autres instances**

La COPAS a participé aux commissions et instances suivantes au courant de l'année 2012 :

- Commission aux fonctions d'aide-socio familiale ;
- Groupe de travail chargé d'élaborer les modules en entreprise de la formation de l'auxiliaire de vie ;
- Commission nationale des programmes des aides-soignants ;
- Commission des examens des auxiliaires de vie ;
- En tant qu'évaluateur, à la commission de validation des acquis de l'expérience mise en place par le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle pour les professions d'éducateur diplômé, d'aide-soignant et d'auxiliaire de vie ;
- Groupe de travail sur la réforme de la formation d'aide-soignant et d'auxiliaire de vie.

#### **L'accueil d'un stagiaire du Lycée Ermesinde**

La COPAS, qui a pour philosophie de soutenir toute démarche ayant trait à l'apprentissage et à la formation, et poursuivant ainsi la démarche entamée en 2010, a accueilli un stagiaire du Lycée Ermesinde (anciennement Neie Lycée), pour un stage de deux semaines. Au-delà d'une première prise de contact avec le monde du travail, le stagiaire, en classe de 5e professionnelle, a également eu un aperçu de l'activité d'analyse financière et comptable de la COPAS. Il est ainsi le 4e stagiaire qui pourra mettre un brin d'expérience cueilli au sein de la fédération dans son bagage étudiantin.



### **9.1.5. La communication**

Avec la création d'un nouveau service communication, la COPAS a exprimé sa volonté de mettre davantage l'accent, d'une part, sur la communication externe, c'est-à-dire, envers les instances publiques et les citoyens, et d'autre part sur la communication interne, envers ses membres. Une communication bien ciblée devrait ainsi permettre une meilleure visibilité de la fédération, devenue au cours des dernières quinze années un acteur incontournable dans le secteur social, des aides et soins. Dans ce sens, communiquer devient bien plus que informer : il s'agit d'argumenter, d'expliquer, de partager et de susciter le consensus dans l'intérêt de ses membres.

#### **La conférence de presse sur le bilan de l'assurance dépendance de la COPAS**

Un des événements majeurs en matière de communication en 2012, fut sans doute la présentation du bilan de l'assurance dépendance de la COPAS lors d'une conférence de presse, qui s'est déroulée le 7 novembre 2012 dans les nouveaux locaux de la COPAS à Livange.

Lors de celle-ci le président de la COPAS, Monsieur Marc Fischbach, a présenté aux journalistes de la presse écrite et audiovisuelle, les grandes lignes du bilan de l'assurance dépendance de la COPAS, ainsi que toute une série d'idées novatrices qui, pour certaines d'entre elles, participeraient à la pérennisation de l'assurance dépendance.

En substance, il faut relever que la conférence de presse a eu de nombreuses retombées médiatiques, généralement positives, même au-delà de la présentation, certains journalistes ayant repris les propos de la COPAS ultérieurement dans d'autres articles concernant le volet handicap, ou encore, le vieillissement de la population et, son corolaire, le financement à long terme du système.

#### **La publication de trois éditions de la COPASNEWS, avec, pour deux éditions, un supplément COPASDOSSIER**

Comme chaque année depuis 2008, la COPAS a publié trois éditions de la **COPASNEWS** en 2012 – en janvier, mai et octobre. Le journal de la COPAS se fait l'écho des objectifs poursuivis par les prestataires du secteur des soins, des visions pour l'avenir, ainsi que des réflexions de fond que ce soit au niveau de la qualité de la prise en charge, des aspects financiers ou encore sous l'angle des évolutions politiques dans le domaine. En outre, la **COPASNEWS** permet de présenter dans chaque numéro un des membres de la COPAS.

Une nouveauté en 2012 fut en plus le supplément **COPASDOSSIER**. Celui-ci analyse en profondeur un sujet marquant de l'actualité du secteur.

#### **L'alimentation du site internet [www.copas.lu](http://www.copas.lu)**

Les nouvelles technologies de communication, et tout particulièrement internet, constituent de nos jours un outil de communication indispensable. Dans le double but de présenter la COPAS au mieux vers l'extérieur et de permettre la meilleure information à ses membres, la COPAS a alimenté son site web régulièrement de diverses publications internes, d'informations ou d'événements organisés par ses membres, de nouveaux textes législatifs, etc. Dans ce sens, il convient de souligner également, qu'une nouvelle rubrique « Qualité » a été créée.

Dans un souci d'amélioration permanent du site internet, il y a eu des réflexions avec différentes agences de communication, ainsi qu'avec la société prestataire de service, afin de rendre la navigation sur le site plus accessible et interactive.

### **L'espace pour l'art**

Loin de prétendre à une véritable galerie d'art, la COPAS a exprimé son intérêt certain pour les créations artistiques réalisées dans les différents ateliers de nombre de ses membres. Réunissant talent créatif et espace libre, « COPAS@RT » permet une ouverture d'esprit et va au-delà des considérations quotidiennes purement techniques.

L'inauguration des nouveaux locaux de la COPAS en novembre 2012, fut l'occasion idéale pour la fédération de présenter sa nouvelle exposition « COPAS@RT ». Ainsi, les espaces de réunion et de réflexion deviennent en même temps lieux d'expression artistique.

À tour de rôle, la « parole » - voire le pinceau - sera donnée aux personnes prises en charge par les membres de la COPAS, personnes âgées, en situation de handicap ou confrontées aux difficultés de la maladie mentale, qui montrent un don certain pour l'art pictural.

La première exposition a permis aux clients du projet « solidART » du CERMM (Cercle d'Entraide et de Réadaptation pour Malades Mentaux asbl) de s'exposer et, par le biais de leurs créations, d'entrer en contact avec le grand public, c'est-à-dire, de favoriser ainsi leur intégration sociale.

Les œuvres exposées sont bien entendu disponibles à la vente.



### 9.1.6. Les entrevues

Au-delà de ses activités quotidiennes, la COPAS tient à souligner le rôle important qu'elle revêt en tant que représentant de la quasi-totalité des prestataires du secteur des aides et des soins. Elle souhaite être un partenaire fort dans les discussions face aux représentants des ministères et être encore davantage intégrée dans les projets et réflexions du gouvernement dans les domaines respectifs. Dans ce sens, différentes rencontres au cours de 2012 sont à relever.

#### La rencontre avec le Ministre de la Sécurité sociale

L'entrevue entre la COPAS et le ministre ayant la Sécurité sociale dans ses attributions, Monsieur Mars Di Bartolomeo, a été l'occasion de présenter le bilan sur l'assurance dépendance de la COPAS.

Cette rencontre a également permis de présenter officiellement le nouveau président de la COPAS au ministre, ainsi que d'expliquer à Monsieur Di Bartolomeo la nouvelle organisation de la COPAS issue de la réforme statutaire de mai 2011.

Outre la présentation du bilan sur l'assurance dépendance et de la nouvelle organisation de la COPAS avec son nouveau président, d'autres sujets primordiaux pour la COPAS ont été discutés avec le ministre. Parmi ces sujets ont été soulevées les questions des évolutions des conditions de travail dans la fonction publique et leurs répercussions dans le domaine d'activité des membres de la COPAS, du sort des tâches domestiques en matière d'assurance dépendance, du rôle grandissant de l'informatisation du dossier informatique, etc.



**16 octobre 2012 :** Monsieur Marc Fischbach, accompagné d'une délégation du bureau exécutif, rencontre le ministre ayant la Sécurité sociale dans ses attributions, Monsieur Mars Di Bartolomeo.

### **La rencontre avec la Ministre de la Famille et de l'Intégration**

L'entrevue entre la COPAS et la ministre de la Famille et de l'Intégration, Madame Marie-Josée Jacobs, a été également l'occasion de présenter le bilan sur l'assurance dépendance de la COPAS. Pour la COPAS, le lien fort entre les modalités de l'assurance dépendance et l'ensemble du cadre de fonctionnement de ses membres, dans le domaine des personnes âgées comme dans le domaine des personnes handicapées, est toujours mis en évidence.

Il va de soi que cette rencontre a aussi été l'occasion pour la présentation officielle du nouveau président de la COPAS à la ministre, ainsi que pour la présentation de la nouvelle organisation de la COPAS issue de la réforme statutaire de mai 2011.

Les questions des évolutions des conditions de travail dans la fonction publique et leurs répercussions dans le domaine d'activité des membres de la COPAS, du sort des tâches domestiques en matière d'assurance dépendance ont bien entendu également été discutées lors de cette entrevue.

Une revendication majeure a cependant été soumise à la ministre : la mise en place d'une « action concertée », à l'instar de ce qui existe en matière d'assurance maladie, afin de disposer d'une plate-forme de discussion structurée entre le ministère et les prestataires pour une « Zukunftsgestaltung vum Alen- a Behënnerteberäich ».

Un dernier point évoqué avec Madame Jacobs a été le transfert des activités de l'EGIPA vers l'EGCA ; la COPAS aurait préféré ce transfert vers la COPAS, considérant en effet ce transfert davantage logique au vue des domaines d'activités de l'EGCA et de ceux de la COPAS.



**22 octobre 2012** : Monsieur Marc Fischbach, accompagné d'une délégation de la COPAS, avec et la ministre Marie-Josée Jacobs, ayant la Famille dans ses attributions.

### **La rencontre avec le président de la CNS**

En date du 10 janvier 2012, a eu lieu une rencontre entre les représentants de la COPAS et le nouveau président de la CNS. Le but premier de la rencontre était d'échanger avec Monsieur Paul Schmit, qui occupait cette nouvelle fonction depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2011.

Les sujets évoqués en matière d'assurance dépendance ont été, entre autres, le fonctionnement de la commission des normes, les réflexions sur la négociation des valeurs monétaires, ainsi que les décomptes CNS et le financement des centres semi-stationnaires, tout comme la réforme de la législation sur l'assurance dépendance et ladite étude KTR (« Kostenträgerrechnung »).

En matière d'assurance maladie, les discussions ont porté prioritairement sur la commission nomenclature, en général et au regard de la nomenclature pour les actes infirmiers, mais aussi sur la nomenclature pour les soins palliatifs. Autres thèmes abordés : la participation aux frais des actes infirmiers, la négociation du tarif psychiatrie extrahospitalière et l'évolution du dossier eSanté.

### **La rencontre de la COPAS avec la Commission consultative des droits de l'homme (CCDH)**

Au cours de 2012, la Commission consultative des droits de l'homme a entamé une étude sur la prise en charge des personnes âgées en maisons de soins ou centres intégrés. L'objectif étant de vérifier en quelle mesure la prise en charge des personnes âgées en institution est conforme aux normes internationales en vigueur et de mettre en valeur les bonnes pratiques du secteur. À cette fin, différents documents internes ont été demandés par la CCDH aux membres concernés de la COPAS.

Afin d'expliquer la démarche prévue pour la réalisation de cette étude, ainsi que ses tenants et aboutissants, la CCDH (en les personnes de Monsieur Jean-Paul Lehnert, président, Monsieur Jean-Claude Leners membre et président du groupe de travail personnes âgées et Madame Fabienne Rossler secrétaire générale) a rencontré les représentants de la COPAS en date du 19 novembre 2012.

Suite à ce premier contact, la CCDH a également été invitée à une réunion du département « Structures d'hébergement personnes âgées », lors de laquelle il a été précisé que la CCDH n'avait pas l'ambition - faute de moyens - de réaliser une étude scientifique. Elle ne pourra se baser que sur les entretiens menés avec quelques gestionnaires, voire les documents internes mis à disposition par eux.

Les résultats de l'étude devraient être communiqués au printemps 2013.

#### **9.1.7. Divers**

La COPAS est membre « de droit » du **Conseil supérieur des personnes âgées (CSPA)**. À ce titre, elle participe aux travaux du conseil.

Le département ministériel de **l'économie solidaire** du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur a mis en place un Comité constitutif rassemblant toute une série d'acteurs de l'économie solidaire, sociale, etc. afin de constituer à terme une fédération représentative de ce secteur. Pour la COPAS il s'agit pour l'instant d'identifier si les membres de la COPAS font partie du périmètre de l'économie solidaire.



## 9.2. Relevé des activités de la perspective des travaux des départements sectoriels et commissions thématiques

### 9.2.1. Les travaux des départements sectoriels

#### **Département SHPA (Structures d'hébergement personnes âgées)**

Le département des structures d'hébergement pour personnes âgées, qui regroupe les maisons de soins, les centres intégrés pour personnes âgées, ainsi que les logements encadrés, représente le plus grand des cinq départements de la COPAS, avec pas moins de 30 membres effectifs.

Lors des six réunions qui ont eu lieu au cours de l'année 2012, le sujet principal a sans aucun doute été la comptabilité analytique KTR (« *Kostenträgerrechnung* ») en cours de réalisation (cf. ci-dessus).

Le système des différentiels, ayant fait à l'époque l'objet de débats soutenus, a été prolongé pour la valeur monétaire 2013. Son abrogation a toutefois été décidée pour les valeurs monétaires suivantes.

En outre, de nombreux autres sujets ont été débattus au sein du département. Parmi ceux-ci, les modalités résultant de l'intégration des logements encadrés dans la nomenclature des établissements classés ou les futurs besoins en formation pour le secteur, ainsi que les difficultés liées aux besoins en aides socio-familiales diplômées, ont également fait l'objet de débats au sein du département.

#### **Département SJPA (Structures de jour personnes âgées)**

Lors des neuf réunions de ce département, les discussions se sont surtout focalisées sur les problématiques récurrentes de financement des structures de jour pour personnes âgées et sur la situation actuelle et à venir de celles-ci.

En effet, même si un compromis financier a pu être trouvé avec la CNS lors des négociations pour la détermination de la valeur monétaire 2012, les gestionnaires des centres de jours continueront à se voir confronté à un déficit structurel, tant qu'une solution adéquate au problème des modalités de facturation des activités en groupe ne sera pas trouvée, notamment en ce qui concerne la question relative aux « multiples » (personnels nécessairement présents pour répondre aux obligations du relevé-type de l'assurance dépendance).

La formulation des visions pour l'avenir passe par l'élaboration d'une cartographie des centres de jour psycho-gériatriques qui a été finalisée au cours de l'année 2012, afin de disposer d'éléments d'analyse permettant de mieux connaître la situation et de dégager ensuite des pistes d'actions et d'amélioration de l'offre pour les années à venir. La cartographie dessine non seulement le paysage des centres psycho-gériatriques au Grand-Duché, proposant des informations détaillées sur le fonctionnement et l'organisation des centres de jour, mais donne également une vue d'ensemble des caractéristiques des publics accueillis. Au-delà, une enquête de satisfaction des usagers a été réalisée, afin de permettre aux prestataires de mieux encore répondre aux attentes des personnes âgées, voire également, d'aller à l'encontre de certaines réticences qui empêchent la fréquentation d'un centre de jour. Les analyses et conclusions, tant de la cartographie que de l'enquête de satisfaction, sont prévues pour début 2013.

Finalement, le département a travaillé au cours de l'année 2012 à la clarification du cadre légal d'exploitation des centres psycho-gériatriques. Dans ce contexte, l'intégration des centres psycho-gériatriques dans la « nomenclature des établissements classés » a provoqué une certaine confusion dans le secteur. Finalement, il a été retenu que les centres psycho-gériatriques

resteront tout de même en dehors du champ d'application de la législation sur les établissements classés.

### **Département SPP (Structures de la psychiatrie extrahospitalière)**

Les réunions de ce département ont permis dans un premier temps de clarifier le cadre légal et d'analyser les modes de financement du secteur de la psychiatrie extrahospitalière. Un point à relever pour 2012 est sans doute celui d'avoir réussi à obtenir la reprise des négociations tarifaires avec la CNS. De plus, même si le mot d'ordre de la CNS était clairement celui de devoir économiser, les négociations en 2012 pour le tarif 2013 ont abouti à un résultat satisfaisant pour le secteur.

Toutefois, la CNS a relevé une corrélation entre l'hospitalier et l'extrahospitalier. Le constat est fait, que la réforme de l'extrahospitalier n'a pas pour autant engendré une diminution des prises en charge au niveau hospitalier. Ce point incitera certainement encore à bon nombre de discussions, en vue de la révision dans sa globalité du plan hospitalier.

Un deuxième volet important dans le contexte des négociations tarifaires, a été la mise en place au préalable d'une comptabilité analytique pour le secteur. Le but final étant d'identifier clairement les différents frais de fonctionnement inhérents à l'activité «logement». En effet, face aux deux sources de financement - conventionnement avec le ministère de la Santé («Fehlbedarfsfinanzierung») versus voie tarifaire (volet avec la CNS) - la mise en place d'une comptabilité analytique permet d'objectiver les réflexions.

Au cours de 2012, le département « Structures de la psychiatrie extrahospitalière » s'est également penché sur le projet de loi créant un cadre légal pour la profession de psychothérapeute. Dans l'avis rendu, la COPAS estime que l'autorisation d'exercer la psychothérapie ne doit pas être réservée uniquement à des professionnels détenteurs de diplômes universitaires en psychologie ou en médecine, mais devrait inclure également d'autres professions éducatives et sociales, telle celle par exemple, du pédagogue, de niveau master académique. Il est exprimé en outre le souci du contenu de la formation en psychothérapie requise.

### **Département SPH (Structures personnes handicapées)**

On notera en premier lieu que le département « Structures personnes handicapées » de la COPAS, qui a pour objet de traiter des sujets spécifiques aux structures du secteur handicap, coexiste avec la Plateforme Handicap de l'EGCA dont les membres de la COPAS sont également adhérents. Ainsi, tout au long de l'année 2012, il n'a pas toujours été aisé de définir clairement le champ d'action de ce département, certains sujets étant traités au niveau de la Plateforme Handicap.

Le département s'est toutefois penché également sur quelques problèmes qui se posent actuellement pour le secteur handicap, dus notamment au fonctionnement et aux interférences avec d'autres politiques sociales. Ainsi, il est fait état des besoins de concertation régulière entre le ministère de la Sécurité sociale, en charge de l'assurance dépendance, le ministère de la Famille et de l'Intégration, en charge du volet ASP (accompagnement socio-pédagogique) et les prestataires du secteur handicap.

Ainsi, différentes thématiques ont été abordées lors des réunions de ce département, notamment celle de la réforme de l'assurance dépendance, avec des revendications pour le secteur concernant l'abolition du conditionnement de l'octroi des actes de soutien et de conseil au 3,5 heures d'AEV par semaine ou encore le besoin pour le secteur, de voir les dispositifs relatifs à l'évaluation des besoins d'aides et de soins et d'accompagnement des usagers et leurs financements, mieux coordonné entre les différents ministères en charge de l'assurance dépendance, de l'ASP, de la commission d'orientation et de reclassement.



Un deuxième sujet important du département a été l'élaboration d'un formulaire unique à remplir par les médecins avant un départ de l'utilisateur vers un séjour temporaire ou un séjour « vacances ». Ce formulaire a également été complété par un volet administratif et social.

Enfin, d'autres sujets ont été abordés en relation avec l'enquête annuelle « qualification et formation » et les besoins en recrutement du secteur. Il a été également relevé la problématique d'accès à la formation de l'ASF (aide socio-familiale).

#### **Département SASD (Structures d'aides et de soins à domicile)**

Le département « Structures d'aides et de soins à domicile » s'est penché au cours de l'année 2012 sur deux sujets prioritaires, à savoir, premièrement, le principe relatif à la participation des 12% des assurés aux frais des actes et services des infirmiers, et deuxièmement, la réflexion conceptuelle quant à l'évolution du secteur en général.

Dans le cadre de la réforme de la santé, il a été introduit au 1<sup>er</sup> janvier 2011 une participation statutaire des assurés de 12% du tarif des actes et services des infirmiers, jusqu'alors intégralement pris en charge par la caisse de maladie respective. À défaut de pouvoir revenir purement et simplement sur l'existence de cette mesure, il a paru important au secteur que les assurés ne renoncent pas à des soins de santé primordiaux. Dans ce sens, la COPAS, sur proposition du département, a présenté des propositions à la CNS afin de pallier – du moins partiellement - à la mesure introduite en 2011.

Au-delà du dossier de la participation des assurés aux frais des actes infirmiers, le département « Structures d'aides et de soins à domicile » a entamé en 2012 une réflexion conceptuelle sur la situation actuelle et à venir du secteur. À cet effet, deux demi-journées ont été organisées. Lors de celles-ci, les membres du département ont dressé un bilan et état des lieux très détaillés, reprenant les forces et faiblesses des législations actuellement en vigueur, en reliant les besoins et attentes des usagers d'un côté, à l'offre et l'engagement des prestataires de l'autre, mettant également l'accent sur les défis auxquels le secteur devra faire face dans les années à venir.

## **9.2.2. Les travaux des commissions thématiques**

### **Commission thématique ponctuelle Bilan assurance dépendance**

Six réunions ont eu lieu en 2012 et ont permis de finaliser le bilan de la COPAS sur l'assurance dépendance : Quelles sont les conclusions à tirer près de 15 ans après son entrée en vigueur en 1999 et à la veille de sa réforme ? Quels sont les points forts mais aussi les points d'amélioration qui s'imposent ? Voilà l'exercice de réflexion qui a été réalisé au sein de la commission thématique, en analysant différents volets de l'assurance dépendance, regroupés sous les principaux chapitres, à savoir, les prestations d'un côté, et les aspects financiers de l'autre. Le bilan de la fédération comprend au-delà toute une série d'idées novatrices qui, pour certaines d'entre elles, participeraient à la pérennisation de l'assurance dépendance.

Le bilan de l'assurance dépendance de la COPAS a finalement été présenté aux ministres de la Sécurité sociale, Monsieur Mars di Bartolomeo, et de la Famille et de l'Intégration, Madame Marie-Josée Jacobs, lors de deux entrevues.

### **Commission thématique CCT SAS**

La commission thématique CCT SAS s'est réunie quatre fois au cours de 2012. Comme l'indique son titre, la principale mission de cette commission consiste en l'analyse de la CCT SAS, afin d'y apporter des éléments d'amélioration.

Dans ce contexte, la commission a entamé des réflexions sur les éléments de la convention actuellement éclipsés par les discussions sur l'adaptation de la convention vers une convention collective de travail basée sur les fonctions.

Un autre sujet sur lequel la commission s'est penchée, est celui de l'absentéisme (pour des raisons de maladie) dans le secteur d'aide et de soins et le secteur social.

### **Commission thématique Communication**

Au cours de l'année 2012, cette commission thématique a mis en place la stratégie de communication, qui définit les grandes lignes de communication de la COPAS à long terme. La stratégie comprend la communication externe, interne et d'urgence et fixe les principaux objectifs, voire la finalité.

La stratégie de communication sera transposée par le plan de communication, qui établit le schéma directeur de la communication pour une durée de trois ans. Ainsi, le thème principal défini pour les années 2013 à 2015 est la reconnaissance de l'envergure de la prise en charge professionnelle.

Afin de mettre en œuvre le plan de communication, différentes actions concrètes sont organisées, telle une campagne d'information et de sensibilisation en collaboration avec différents lycées du Grand-Duché. Le but de cette campagne consiste notamment à mieux informer les jeunes sur les différentes professions du secteur et les opportunités qui se présentent à eux pour leur avenir professionnel. Pour la réalisation de la campagne la commission thématique Communication a travaillé étroitement avec la commission thématique Formation.

### **Commission thématique Éthique**

Sur proposition du président de la COPAS, une commission thématique Éthique a été créée lors du conseil d'administration du 29 juin 2012.

La mission principale de cette commission, qui s'est réunie pour la première fois en décembre 2012, sera l'élaboration d'une charte éthique, afin de doter le secteur des aides et des soins d'un cadre cohérent, de permettre un regard objectif sur les activités du secteur et de donner à celui-ci des propres règles et normes. À cette fin, des règles et conditions minimales relatives aux

traitements des personnes seront fixées, visant tous les types de prestataires représentés dans la COPAS. Cette élaboration d'une charte éthique se fera tant de la perspective des personnes prises en charge (personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes présentant une pathologie psychiatrique) que de la perspective du lieu de l'encadrement (stationnaire, semi-stationnaire, ambulancier).

Au-delà de cette première mission, la commission prévoit la mise en place d'un catalogue de sujets prioritaires, concernant le questionnement éthique. Il s'agira par la suite de définir une position commune des membres de la COPAS face à ces questions.

#### **Commission thématique Finances**

Il faut faire le constat que depuis sa création, la commission thématique Finances ne s'est jamais réunie. Les sujets à première vue devant être traités par cette commission, tels les tarifs de la valeur monétaire ou encore la lettre-clé des actes infirmiers, voire la tarification en matière de soins palliatifs, étant repris dans les différents départements et commission thématiques concernés et dans différents groupe de travail, notamment dans la délégation de négociation desdits tarifs.

#### **Commission thématique Formation**

Les sujets traités lors des six réunions de la commission thématique Formation ont été très variés, allant du projet de BTS infirmier gériatrique à l'élaboration des modalités organisationnelles pour la mise en œuvre d'une formation aux fonctions de chef d'équipe, chef de groupe, en partenariat avec l'UFEP, en passant par le traitement et l'analyse de l'enquête formation et qualification.

Au-delà de ces actions, il convient de souligner qu'en 2012, des premiers contacts importants avec les instances politiques ont pu être établis, notamment via l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) ou encore, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR). Ces contacts ont permis de favoriser l'échange entre les représentants de la COPAS et les autorités compétentes et d'établir une base de discussion structurée, afin de mieux faire connaître les problèmes auxquels sont confrontés les membres du secteur social, des aides et soins d'un côté, et les autorités respectives, de l'autre.

Dans ce contexte, il s'avère essentiel de disposer de données statistiques sur l'état des besoins en formation et en recrutement pour le secteur, tout comme sur les projections de l'évolution du secteur à moyen terme, qui puissent être communiquées aux différents partenaires en charge des formations initiales et continues.

Dans ce sens, une enquête relative aux formations et aux besoins en recrutement de différentes qualifications pour le secteur est réalisée annuellement par la COPAS auprès de tous ses membres. L'évaluation de l'enquête réalisée en 2011, a ainsi démontré une pénurie de certaines qualifications, notamment celles de l'aide-soignant, de l'ASF, de l'infirmier et de l'éducateur, au regard des besoins en recrutement actuel et des élèves sortant diplômés.

La commission thématique Formation, conjointement avec la CT Communication, a ainsi contribué à la mise en œuvre d'une campagne d'information et de sensibilisation, en collaboration avec différents lycées du Grand-Duché, afin de mieux informer les élèves sur les différentes professions du secteur.

D'autres sujets, tels que la formation des tuteurs dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle ou encore de la reconnaissance des diplômes, ont été abordés.

### **Commission thématique Qualité**

Dans le but de proposer le meilleur accompagnement possible aux membres de la COPAS quant à la mise en place de démarches internes d'amélioration continue de la Qualité, la commission thématique Qualité s'est fixée comme une des missions principales pour 2012, l'élaboration d'une « vision stratégique Qualité COPAS ».

Ainsi, la commission a mis au point dans le courant de l'année, un « cadre commun de référence » reprenant les valeurs et engagements « Qualité » des membres de la COPAS. En outre, le cadre commun de référence a pour objectif de rendre les actions et l'investissement des membres de la COPAS plus visibles auprès du grand public et des pouvoirs publics, tant au niveau de l'implémentation de systèmes globaux de management de la qualité, que des pratiques permettant une amélioration continue des prestations d'aides, de soins et d'accompagnement proposées aux usagers. Ces travaux et réflexions seront poursuivis en 2013.

Un autre sujet à l'ordre du jour de la commission thématique Qualité en 2012, fut la normalisation de la fonction de responsable Qualité. Ainsi, il a été discuté de la définition du rôle, des missions et des fonctions du coordinateur/responsable Qualité dans les structures du secteur des aides et soins, et ce, dans l'objectif d'alimenter les travaux de la commission des normes avec la CNS.

Dans l'intention de renforcer la culture qualité dans le secteur par un accompagnement et la diffusion d'informations relatives aux outils, démarches et procédures qualité existantes, une rubrique Qualité a été mis en place sur le site internet COPAS (Contacts référents Qualité, Bibliothèque COPAS, Formations Qualité, Cercles auditeurs, Démarches/outils et bonnes pratiques). Des documents mis à jour ou des liens utiles et spécifiques au secteur y sont répertoriés régulièrement.

Par ailleurs, la commission thématique Qualité a organisé, avec le concours du Mouvement luxembourgeois pour la Qualité (MLQ) en la personne de Monsieur Jos Gloden, une présentation à destination ses membres sur la norme ISO 9001 : 2008. Celle-ci avait permis de réunir une trentaine de participants. Notons encore, que la COPAS a adhéré au MLQ à la fin de l'année 2012.

Finalement, la commission a suivi de près les avancées en matière de dossier informatisé et de l'interopérabilité, ainsi que les projets dans le cadre de e-santé.

### **Commission thématique Soins/Santé publique**

Au courant de l'année 2012, la commission s'est réunie à huit reprises. Les axes prioritaires abordés concernaient la reprise des travaux relatifs à la nomenclature des actes et services des infirmiers, les travaux concernant la mise en place d'une nomenclature des actes et services en matière de soins palliatifs, ainsi que l'analyse du projet de loi concernant les droits et obligations des patients. Les discussions ont également porté sur l'assessment gériatrique, même si les travaux n'ont pas été poursuivis davantage.

En ce qui concerne la nomenclature des actes et services des infirmiers, la commission thématique a élaboré sa proposition en collaboration avec l'ANIL afin de saisir la Commission de nomenclature. Beaucoup d'analyses et de réflexions sous-tendaient cette démarche. En effet, les problématiques inhérentes à la pratique infirmière, notamment le nombre d'actes non considérés dans la nomenclature ainsi que les durées diminuées dans la proposition de la CNS se basant sur des temps PRN issus de données hospitalières, étaient discutées. La proposition finale de la COPAS/ANIL a finalement été soumise à la Commission de nomenclature.

Une autre thématique traitée en commission thématique Soins/Santé publique concerne le volet des soins palliatifs. Suite à la signature de la convention et de l'accord-cadre, la commission s'est chargée de l'élaboration d'une proposition pour le contenu spécifique de la nomenclature couvrant les différents domaines et problématiques propres à la prestation des soins palliatifs.



Finalement, la commission thématique Soins/Santé publique a analysé le projet de loi 6459 relatif aux droits et obligations du patient et aux droits et obligations correspondants du prestataire de soins de santé, portant création d'un service national d'information et de médiation dans le domaine de la santé.



## 10. Rétrospective : 2012 en images

28 mars 2012

### Assemblée générale 2012

*Assemblée générale ordinaire de la COPAS à la Maison de Soins « Les Parcs du Troisième Âge » à Bertrange. Succédant à Monsieur Michel Simonis, qui a assuré cette fonction depuis 2005, Monsieur Marc Fischbach devient le 4<sup>e</sup> président de la fédération.*



26 juillet 2012

### Déménagement/Emménagement



*L'union fait la force : toute l'équipe de la COPAS a retroussé les manches lors du déménagement, quittant les locaux à Howald pour les nouveaux bureaux à Livange.*

4 octobre 2012

### Conférence Qualité ISO9001 : 2008



*Présentation de la norme ISO 9001 : 2008 par Monsieur Jos Gloden du Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité (MLQ) aux membres de la commission thématique Qualité de la COPAS.*



7 novembre 2012

**Conférence de presse sur le bilan de l'assurance dépendance de la COPAS**



30 novembre 2012

**Assemblée générale extraordinaire**



*Assemblée générale extraordinaire au nouveau siège de la COPAS, rue de Turi, à Livange.*



30 novembre 2012

**Inauguration officielle des nouveaux bureaux de la COPAS**



*C'est en présence du ministre de la Sécurité sociale, Monsieur Mars Di Bartolomeo, des députés Madame Claudia Dall'Agnol (LSAP), Monsieur Eugène Berger (DP) et Madame Sylvie Andrich-Duval (CSV), ainsi que du bourgmestre de Roeser, Monsieur Tom Jungen et du collègue échevinal, que les nouveaux locaux de la fédération COPAS ont été inaugurés.*

